



Signature électronique

**Numéro unique : 03.69.49.39.10.
contact@alsacemarchespublics.eu**

- **Règlementation en vigueur :**

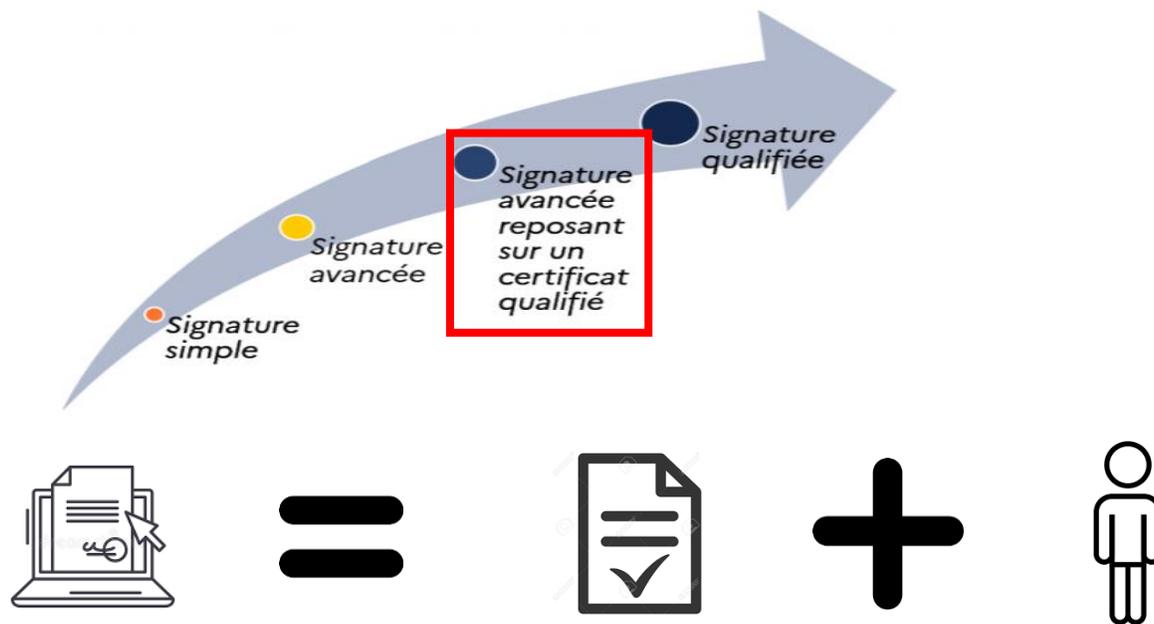
- Niveau d'exigence requis est variable selon l'utilisation de la signature électronique
- Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique : [lien](#)

➤ **Niveau de conformité pour les marchés publics :**

- Avant le 1^{er} octobre 2018 les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) → RGS **
- Depuis le 1^{er} octobre 2018 les certificats doivent être conformes au Règlement européen eIDAS

- Niveau de conformité pour signer des marchés publics :

Signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié



Signature électronique = apposition de l'accord sur un document (= signature) + contrôle qui permet d'associer cet accord à la personne physique (= certificat)

- Permet de garantir :

- **1° L'identité du signataire :**

Le contrôle de l'identité du signataire est réalisé physiquement (= certificat qualifié).

- **2° Le niveau de conformité du certificat :**

Signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié délivré par une autorité de certification.

- **3° Le respect du format de signature (PADES, CADES, XADES):**

PADES : Signature intégrée dans le PDF

XADES (.xml) : avec jeton de signature -> Document à signer + jeton = document signé

CADES (.p7s) : avec jeton de signature -> Document à signer + jeton = document signé

- **4° La validité du certificat :** non-échu et non révoqué par son propriétaire

- **5° L'intégrité du document :** pas de modification depuis sa signature

- Format :

Le certificat de signature électronique est remis généralement sur un support physique comme une clé USB ou une carte à puce (plus rarement sous forme de logiciel)

- Contrôle l'identité du signataire :

Lors d'un face à face avec une autorité de certification délivrant des certificats de signatures conformes au règlement eIDAS

- Durée de validité :

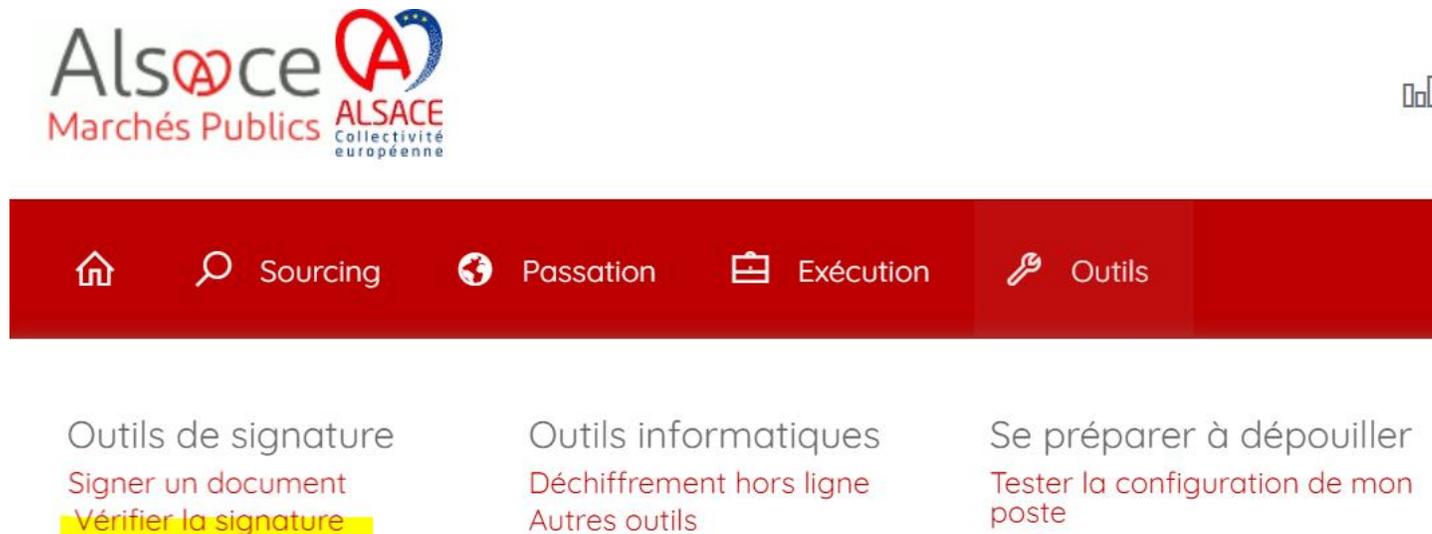
Durée de validité du certificat : 2 ou 3 ans en général

- Coût :

Environ 100/ an → 300€ pour 3 ans

- Comment puis-je vérifier une signature électronique ?

Outil de vérification de la signature électronique d'une offre d'Alsace Marchés Publics



The screenshot shows the website interface for Alsace Marchés Publics. At the top left is the logo with 'Alsace' in grey and 'Marchés Publics' in red. To its right is the 'ALSACE Collectivité européenne' logo. A red navigation bar contains icons and labels for 'Sourcing', 'Passation', 'Exécution', and 'Outils'. Below the bar, the 'Outils' section is expanded, listing 'Outils de signature' (with 'Vérifier la signature' highlighted in yellow), 'Outils informatiques' (with 'Déchiffrement hors ligne' and 'Autres outils'), and 'Se préparer à dépouiller' (with 'Tester la configuration de mon poste').

Alsace
Marchés Publics

ALSACE
Collectivité européenne

🏠 Sourcing 🌐 Passation 📁 Exécution 🔧 Outils

Outils de signature
Signer un document
Vérifier la signature

Outils informatiques
Déchiffrement hors ligne
Autres outils

Se préparer à dépouiller
Tester la configuration de mon poste

Vérifier la signature

Afin de vérifier la validité de la signature d'un fichier, nous vous invitons à :

- › désigner le fichier dont la signature doit être vérifiée
- › désigner le fichier contenant la signature

Télécharger le document à vérifier

PADES XADES CADES

Télécharger le fichier de signature associé

= jeton de signature XADES / CADES

Vérifier la signature



Résultat de la vérification

Edition du rapport



Nom du fichier principal

AE_24000103.pdf

Résultat du contrôle de signature du fichier

2
Fichier signé. Signature valide

Signature 1 :

Certificat du signataire

Certificat émis à :

CN=Gilles
L=LUTTERBACH
OU=Général
OU=0002 3266167520
OU=ALTE
O=ALTE
C=FR

1



Certificat émis à :

CN=CertEurope eIDAS Signature Service
OU=0002 334202180
O=CertEurope
C=FR

C=FR
O=YOUSIGN
OU=0002 794513986
CN=YOUSIGN

Certificat émis par :

CN=ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
OU=0002 433702
O=ChamberSign France
C=FR

Date de validité : 4

Du : 11/04/2024 11:08
au : 11/04/2027 11:08

Contrôles de validité du certificat

Contrôles réalisés le 31/05/2024 14:35

Période de validité : 4
Chaîne de certification :
↳ Référentiel du certificat : TSL-FR
Non révocation :

Contrôles de l'intégrité du fichier signé

Contrôles réalisés le 31/05/2024 14:35

Non répudiation 5

Informations complémentaires

Certificat de signature : Qualifié eIDAS 2

Format de signature : PAdES_BASELINE_B 3

Date indicative de la signature : 18/04/2024 02:44:18

Signature horodatée : Non

1° L'identité du signataire

2° Le niveau de conformité du certificat

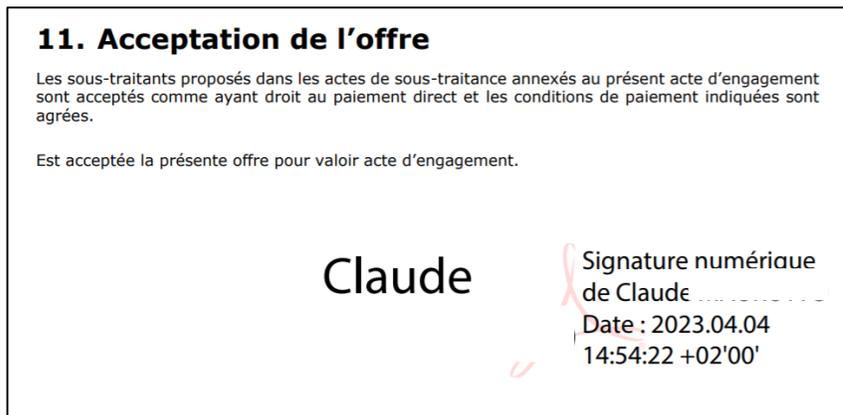
3° Le respect du format de signature (PADES, CADES, XADES)

4° La validité du certificat

5° L'intégrité du document



- La signature électronique est toujours visible sur un document :NON



Cartouche de signature facultatif

- Le bandeau de Adobe Acrobat reader est suffisant : NON



Il indique qu'une signature électronique est présente mais ne garantit pas le niveau de conformité nécessaire dans le cadre des marchés publics

- La signature électronique des marchés publics est-elle obligatoire :NON

Paramétrage de la procédure sur Alsace Marchés Publics :

Non requise (*la signature électronique n'est pas requise pour la réponse des soumissionnaires*)

= La signature électronique n'est pas autorisée, signature du contrat sera manuscrite

Requise (*la signature électronique est requise pour la réponse des soumissionnaires*)

= La signature est demandée au moment du dépôt du pli sinon offre irrégulière (un message d'alerte est indiqué lors du dépôt si la signature n'est pas détectée mais il n'est pas bloquant)

Autorisée (*la signature électronique est possible mais non requise pour la réponse des soumissionnaires.*)

= La signature n'est pas demandée au dépôt du pli mais à l'attribution (un message d'alerte est indiqué lors du dépôt si la signature n'est pas détectée mais il n'est pas bloquant)

→ à préciser dans le règlement de la consultation

- Etapes pour signer un marché public avec une signature électronique : (entreprise ou acheteur)

1. Se procurer un certificat de signature électronique :

- Les autorités de certification pouvant délivrer des certificats de signatures électroniques sont référencés auprès de l'ANSSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) : <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>,
- Vous pouvez également vous renseigner auprès des chambres consulaires pour la fourniture d'un certificat de signature électronique (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat) ainsi que la Fédération Française du Bâtiment (FFB),
- TOUJOURS vérifier que le niveau de conformité du certificat (Signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié).
- Délai d'acquisition : le délai de délivrance peut aller jusqu'à 4 semaines

2. Installer le certificat sur votre poste
3. Se rendre sur Alsace Marchés Publics

Côté acheteur



Côté entreprise



Ouvrir ou télécharger
**Mon Assistant Marchés
Publics (MAMP)**



Etat de Mon Assistant Marchés Publics : **Hors ligne**

Cette fonctionnalité nécessite l'installation et l'exécution sur votre poste de l'application **Mon Assistant Marchés Publics**.
[Afficher plus d'informations](#)

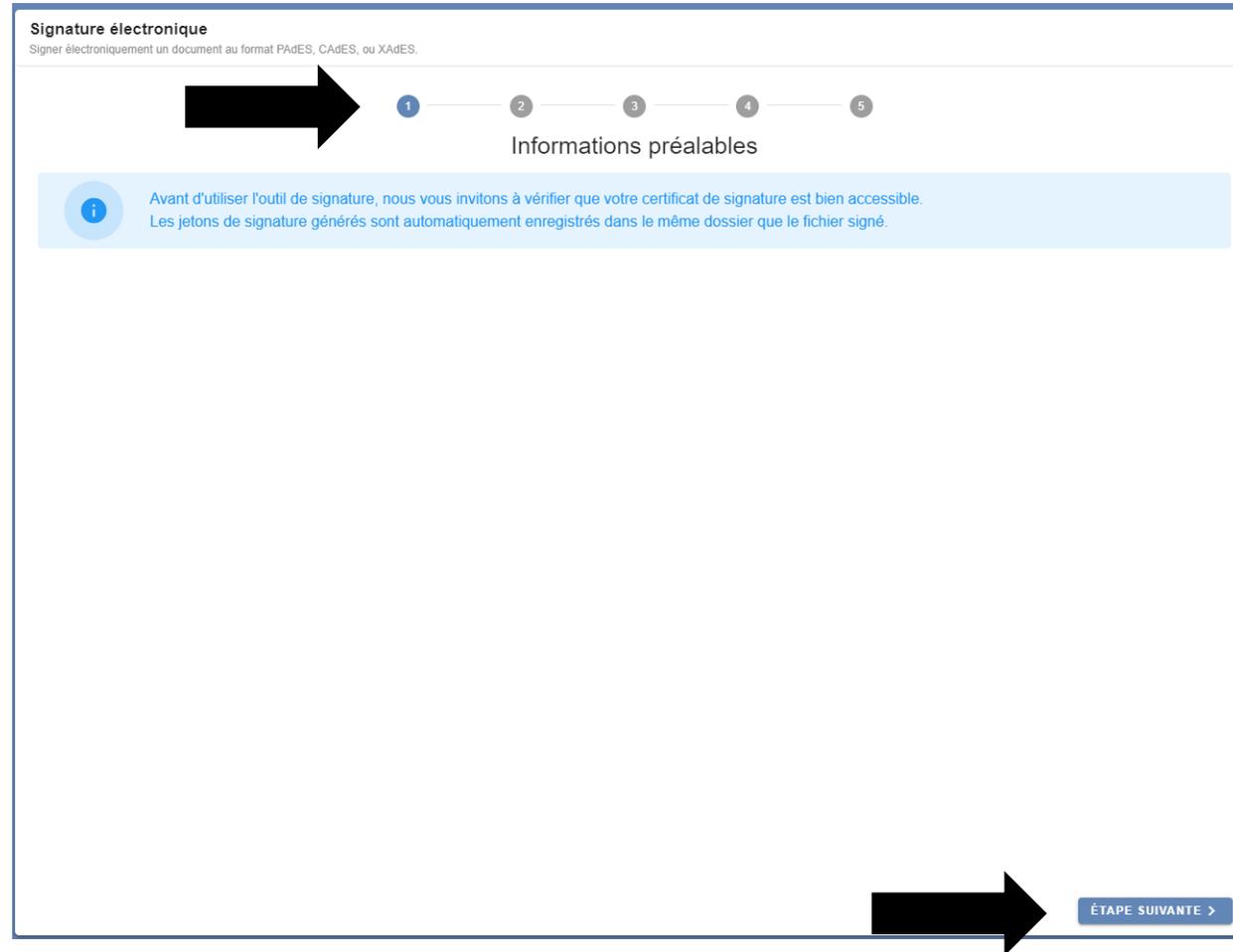
Avant d'utiliser l'outil de signature, nous vous invitons à vérifier que votre certificat de signature est bien accessible.
Désignez ensuite le fichier à signer.

- › L'application s'ouvre dans une fenêtre dans laquelle vous pouvez sélectionner et signer vos fichiers.
- › Les jetons de signature générés sont automatiquement enregistrés dans le même dossier que le fichier signé.
- › Avant d'utiliser l'outil de signature, nous vous invitons à vérifier que votre certificat de signature est bien accessible.

Lancer l'outil de signature
(MAMP s'ouvre)

Lancer l'outil de signature

4. Suivez les étapes :



5. Le document signé s'enregistre dans le dossier d'origine du document non signé

**Retrouver toutes les informations sur le site de
l'ANSSI :**

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>